

Ban presse le Burundi de renouer avec le bureau onusien des droits de l'homme

@rib News, 12/10/2016 - Source AFP Le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-Moon a pressé mercredi le Burundi de revenir sur sa décision de suspendre sa collaboration avec le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, prise à la suite d'un rapport évoquant un risque de génocide. L'ONU a également rappelé aux autorités de Bujumbura qu'elles devaient continuer de coopérer aux enquêtes ouvertes par la Cour pénale internationale, malgré l'adoption mercredi d'un projet de loi prévoyant que le pays se retire de la CPI.

"Nous sommes tristes d'apprendre la décision du gouvernement de cesser sa coopération avec le bureau du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme" à Bujumbura, a déclaré Stéphane Dujarric, porte-parole des Nations unies, à des journalistes. Le bureau, qui emploie 51 personnes, restera ouvert au Burundi "dans l'attente de discussions ultérieures", a-t-il poursuivi. "Le secrétaire général appelle le gouvernement du Burundi à poursuivre sa coopération avec le Haut-Commissaire" aux droits de l'homme, a indiqué M. Dujarric. Le gouvernement burundais a annoncé mardi suspendre toute forme de collaboration avec ce bureau onusien à Bujumbura, qu'il a accusé de "complicité" dans l'élaboration d'un rapport "mensonger et controversé". Ce rapport, publié le 20 septembre, était accablant pour le pouvoir qui y était accusé de "violations graves" des droits de l'homme et qui mettait en garde contre de possibles "crimes contre l'humanité". Lundi, Bujumbura avait déjà déclaré persona non grata trois experts des droits de l'homme de l'ONU, auteurs de ce rapport. Le Parlement burundais a massivement approuvé mercredi un projet de loi prévoyant le retrait du pays de la CPI, marquant une nouvelle étape dans son isolement croissant vis-à-vis de la communauté internationale. Au terme d'une procédure parlementaire accélérée, il doit être promulgué par le président Pierre Nkurunziza dans les jours à venir. Le Burundi est plongé dans une grave crise depuis que M. Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat, qu'il a obtenu en juillet de la même année au terme d'une élection boycottée par l'opposition. Des violences ont fait plus de 500 morts et poussé plus de 270.000 personnes à quitter le pays. Les Nations unies ont indiqué ne pas avoir reçu ce stade de notification formelle de la décision burundaise, estimant que si Bujumbura finalisait son projet ce serait "regrettable". M. Dujarric a souligné qu'en vertu du statut de Rome, traité fondateur de la CPI, le retrait deviendrait effectif un an après la notification formelle à l'ONU. "Les Etats-membres qui décident de partir sont néanmoins obligés de continuer à coopérer avec toutes les enquêtes ou procédures pénales ayant été ouvertes avant la date effective de leur retrait", a fait valoir le porte-parole. La procureure de la CPI a lancé en avril un examen préliminaire sur des meurtres, tortures et viols notamment, dans ce pays de la région des Grands lacs, susceptibles de constituer des crimes de guerre. De son côté, l'ONU a ouvert le 30 septembre une enquête sur les violations présumées des droits de l'homme commises dans le pays depuis avril 2015. Le Conseil de sécurité a prévu de se réunir jeudi huis clos pour se pencher sur la crise au Burundi.